

ÉDITO

Avant que l'hiver n'arrive, vous êtes appelés à voter pour vos représentants du personnel pour les 4 années à venir. La CGT a présenté des candidats dans toutes les instances. Si vous avez remarqué qu'il n'y a pas de B deuxième classe sur les listes des CAP, cela n'empêchera nullement les élus CGT de défendre ces agents lors des instances puisque les autres cadres B siégeront. En d'autres termes, tous les cadres B deuxième classe peuvent voter pour nos listes sans peur, ils seront toujours défendus par la CGT.

Alors que les attaques contre la fonction publique et contre la DGFIP se font de plus en plus précises et violentes, vos représentants auront pour mission de défendre au mieux nos métiers, notre service public et nos personnels dans ce qui promet d'être d'une brutalité inédite.

Dès lors, à vous qui nous lisez depuis quelques temps déjà, il appartiendra de faire les choix qui s'imposent, en "séparant le bon grain de l'ivraie".

Il vous faudra distinguer entre celui qui dispense juste de la belle parole en période pré-électorale, et celui qui fournit de l'information fiable, de la réflexion et de l'action tout au long de son mandat.

Parce que nous espérons un syndicalisme sérieux, puissant et réfléchi, nous vous demandons de nous accorder votre confiance pour les 4 années à venir. Soyons au rendez-vous pour maintenir une DGFIP vivante grâce à l'action d'une CGT puissante.

Et parce qu'il faut garder une part de poésie et d'utopie dans l'action syndicale, terminons cet édito sur ces mots optimistes de Wallace STEVENS : « il faut voir le monde avec un œil neuf, et sentir qu'on peut le réinventer ».

Soyez au rendez-vous !

UN HUSSARD DU SERVICE PUBLIC SUR LE TOIT !

« Qu'allais-je faire sur le toit de la cité administrative de Gap ?

Il avait plu toute la nuit, la fenêtre d'accès à la corniche était exiguë, je me suis agrippé dans la jointure des ardoises, le dos chargé d'un sac contenant mon Nikon et quelques victuailles, le lourd trépied Leica en bandoulière et la lourde canne en acier à bout de bras. Ce lundi était la seule journée de terrain autorisée de la semaine, sauf que le vendredi précédent on m'informa que la sortie était annulée pour cause de 25 DA à vérifier. »

Ce sont les premiers mots d'un géomètre du Cadastre qui n'a rien trouvé d'autre pour faire entendre son désarroi face à une Administration implacable, sans cœur qui traite ses agents comme des pions (et encore, ils sont mieux traités que nous), dont le langage se résume à économies, suppressions d'emplois, restructurations et mort du service public.

Face au mur implacable qu'est devenue notre DGFIP, cet agent a voulu qu'on l'entende enfin, qu'on l'écoute surtout. Il n'a rien trouvé d'autre que de monter sur le toit de cette cité administrative non pour se faire du mal (il n'est en aucun cas suicidaire) mais uniquement pour être traité comme un être humain.

Et croyez le ou non chers lecteurs, cela a fonctionné !!!

La DGFIP05 a sursis à sa décision de réorienter les géomètres sur des travaux fiscaux. Elle va discuter avec eux d'abord.

Nous ne cautionnons pas cet acte de détresse, nous n'incitons personne à le reproduire.

Il est malheureux de voir qu'il faut en arriver à des extrêmes aussi graves que cette initiative pour enfin être entendus par notre direction.



LISTES D APTITUDE DE B en A DANS LE JURA:

Juste une illusion !!!

Pour la deuxième année consécutive, aucune potentialité de promotion n'est allouée au Jura par la DGFIP en terme d'aptitude de B en A.

Mais malgré tout on demande aux agents de remplir des dossiers, on fait des réunions pour expliquer qui peut prétendre à la sélection, et on réunit des CAP pour décider des noms à inscrire sur des listes fantômes.

Tout ça pour maintenir une illusion : celle de la reconnaissance des compétences.

On laisse penser que ceux qui travaillent bien seront récompensés, que la promotion interne permet d'évoluer quand on est efficace dans notre administration.

Force est de constater que, dans le Jura, il y a un fossé entre théorie et réalité, et que l'investissement professionnel n'est pas reconnu à sa juste valeur.

FIN DE LA SEPARATION ORDONNATEUR COMPTABLE , IL FALLAIT OSER !!!

Les temps sont durs pour ceux qui croient (encore) au rôle plein et entier de l'État comme garant de l'Égalité et qui continuent toujours d'espérer en son rôle de régulateur de la société civile.

Avec le projet de budget pour 2019, **la Loi ESSOC et la Loi Pacte**, vient d'être entériné le choix politique et avant tout idéologique de vouloir **tout sacrifier sur le seul autel de la sacro-sainte croissance**.

De là découle une volonté inassouvie de remettre en cause tout ce qui pourrait apparaître constituer un frein à l'activité économique ou un coût supplémentaire pour l'action publique. Un élan de simplification qui écrase tout sur son passage, quitte à piétiner même les principes fondamentaux de notre droit.

L'offensive est lancée tous azimuts ! En effet, qui pouvait croire que seules étaient visées les procédures de contrôle, garantes de la transparence de l'économie, engagées par les professions réglementées, tels les commissaires aux comptes ? Les voilà en effet mis sur la sellette comme personne n'avait osé le faire jusqu'ici, en réduisant drastiquement le champ de leurs investigations et en présentant leurs prestations uniquement comme un coût pesant trop lourdement sur les entreprises.

Et l'on n'évoquera pas **les risques bien réels planant sur les missions de contrôle**, sous couvert d'améliorer le dialogue avec les entreprises qui n'en demandent d'ailleurs pas tant !

C'est dans ce contexte peu encourageant qu'une proposition de loi vient parachever cette entreprise de déconstruction des normes. Portée, entre autres, par un de nos députés locaux, cette proposition de Loi du 03 octobre 2018 ne vise rien moins que l'**abolition pure et simple de la séparation de l'ordonnateur et du comptable**.

Quel est donc l'argumentaire implacable qui justifie cela ? Un brillant plaidoyer forcément ? Que nenni : *«ce principe, qui remonte à la révolution, apparaît comme **obsolète et constitue un facteur de coûts de gestion inutiles** qu'il convient de supprimer»* ! ...

Quand la tautologie tient lieu de démonstration...

Plus loin, le truisme se poursuit, de manière redondante : *«la séparation n'a pas évolué depuis plus de deux siècles»*. Certes ... Et en suivant la même logique, devrait-on aussi vouer aux gémonies la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ?

La proposition de Loi se fait ensuite plus insidieuse en remettant directement en cause le bien fondé de l'action des comptables publics en des termes particulièrement élogieux, jugez-en vous-même : *«excès de formalisme, lourdeur des procédures, redondance des tâches et des contrôles, consommation inutile de personnel, inadaptation des solutions informatiques»*.

Pire, elle prétend que «l'élément aujourd'hui le plus pénalisant dans la séparation de fonction réside certainement dans le fait qu'il conduit les ordonnateurs et leurs services à se désintéresser de la comptabilité, d'où les retards pris par les gestionnaires publics par rapport à leurs homologues privés dans l'utilisation des informations qu'ils peuvent en tirer.»

Et enfin, elle conclut : *«**La fin de la séparation entre l'ordonnateur et le comptable permettra également de réduire considérablement les retards de paiements** auxquelles sont confrontés les entreprises travaillant pour les collectivités.»*. Il fallait oser !

La proposition de Loi prévoit finalement de **transmuier le rôle du comptable public** : *«il cesserait donc de co-piloter la fonction financière avec l'ordonnateur : il ne prendrait plus en charge les titres de recettes et les mandats de dépenses, il ne tiendrait plus la comptabilité de la collectivité et n'assumerait plus les fonctions de caissier. Son action serait entièrement vouée à garantir la conformité aux textes : conformité aux règles budgétaires et à la réglementation financière, conformité aux principes généraux de la comptabilité d'exercice, aux normes et aux instructions comptables. **Son travail se rapprocherait ainsi de celui d'un commissaire aux comptes.**»* Quand on voit comment sont traités actuellement les commissaires aux comptes en titre par le gouvernement, voilà qui a de quoi rassurer !

Tout sacrifier sur l'autel de la diminution, voire de l'annihilation des coûts. Tel serait donc devenu le maître mot ! Hors cela, point de salut ? ... Non, certainement pas !

Nos métiers, que ce soient l'activité des comptables publics ou encore le contrôle fiscal, ne constituent pas seulement un coût pour la collectivité mais bien une ardente nécessité pour la sécurité des finances publiques. À trop vouloir s'affranchir des règles et des fondements même du service public, on en oublie l'essentiel. On se dirige alors vers un grand inconnu dans lequel l'État – et donc in fine le citoyen – sera forcément le grand perdant. Ce n'est pas ainsi que l'on retrouvera une société de confiance, et certainement pas celle des citoyens dans nos institutions.

Et confiance en quoi d'ailleurs quand toutes nos institutions publiques garantes des grands principes auront fini par faire naufrage pour que quelques-uns puissent faire d'encore meilleures affaires sur le dos de la collectivité sans être aucunement contrôlés ni inquiétés par personne ?



PARCE QUE C EST NOTRE PROJET!

Pour le mandat à venir, les candidats CGT du Jura s'engagent à faire un travail syndical qui se décline en trois volets essentiels, témoins d'une exigence sans cesse renouvelée:

1) Informer les syndiqués et l'ensemble des agents, qui ne nous intéressent pas uniquement au moment des élections.

Nous nous engageons dans cette optique à :

- réaliser des HMI sur l'ensemble du mandat sur les 4 centres des Finances Publiques du Jura
- mettre en ligne les comptes rendus d'instances
- proposer un journal papier qui suit l'actualité locale et nationale

2) Proposer

- assister et voter clairement aux instances en ayant une position constante
- limiter le recours au boycott à ce qui n'est pas négociable (suppressions de postes)
- éviter tout dogme en ayant une position argumentée, commune et réfléchie

3) Défendre

- les agents par le biais des CAPL, des CHSCT et du CDAS
- le service public et la sauvegarde de nos missions au sein du CTL
- les usagers par une défense argumentée du maillage territorial

Vous aurez accès dans quelques jours aux différentes professions de foi des syndicats dans le cadre des élections professionnelles. Nous en avons conçu deux en local, une pour les CAPL et une pour le CTL. Tout ce qui y est inscrit est vrai et vérifiable. Nous défendrons encore et toujours la sauvegarde de nos missions, le service public et nos statuts.

Pour toutes ces raisons, retrouvons-nous dans un vote massif CGT Finances Publiques.

STATUT DU FONCTIONNAIRE : LA LUTTE FINALE ?

Gérard Darmanin a annoncé dimanche 28/10 sur Europe 1 la généralisation du recrutement sous contrat sur une durée de 5, 10 ou 15 ans dans la fonction publique.

Il a également annoncé la possibilité de départ volontaire avec 24 mois de salaires et droits au chômage, et la création d'une agence de reconversion.

Pour nous, il s'agit

- d'une nouvelle précarisation du travail, avec des contrats qui s'inscrivent dans une durée inédite, même dans le droit privé
- d'un mépris des agents publics, à qui on « n'offre » comme possibilité de départ que le droit de toucher le minimum
- d'un risque accru de pantouflage, de corruptions et de conflits d'intérêts par les trajets privé-publics qui sont prévisibles
- d'emplois publics qui favorisent les réseaux (embauche liée à la proximité avec des élus) plutôt que la compétence (par le biais imparfait mais bien plus objectif du concours).
- d'un affaiblissement sans précédent de l'État par une attaque sans limite de ses serveurs

Car la défense du statut du fonctionnaire, c'est aussi la défense d'un État stable et efficace, il nous appartient à tous de défendre ce bien commun en étant unis et mobilisés.

Les semaines qui viennent seront déterminantes, avec les mises en place des atteintes que nous dénonçons lors de CAP 2022. **Nous voilà prévenus.**



REGRESSION SUR LES MUTATIONS: et ça continue encore et encore !!!

Un groupe de travail national d'octobre 2018 sur les mutations a vu une nouvelle régression proposée aux représentants du personnel.

Nous avons déjà annoncé qu'au mouvement 2020, il ne sera plus possible de demander en national qu'un département c'est à dire la suppression des Résidences Administratives Nationales (RAN) et des Missions structures).

C'est cette fois aux mutations liées que notre Administration compte s'attaquer.

Alors qu'aucune limite n'existait sur le nombre de départements pouvant être demandées dans ce cadre, l'Administration propose de limiter à 5 départements les possibilités de mutations liées.

Une belle récompense pour un couple de fonctionnaires qui a décidé de vouer sa vie professionnelle à l'administration des finances publiques : on limite leurs possibilités de s'offrir un horizon commun.

Sans doute une volonté de limiter les « liaisons publiques » et d'accentuer le rapport public-privé !

EN BREF

Mardi 24 octobre était publié le mouvement de la première affectation des inspecteurs stagiaires.

Aucune communication autour de ce mouvement, il a juste été mis en ligne.

La DG voulait elle dissimuler cette information à l'ensemble des inspecteurs en poste ?

Au vu de ce mouvement, nous ne pouvons pas en douter. En effet, des inspecteurs stagiaires sont mutés dans des départements alors même que les inspecteurs en poste n'ont pas obtenu de mutation. Par exemple, 19 stagiaires arrivent dans le Rhône et nous savons tous que ce département est très demandé par les agents. Tous les départements sont concernés.

Une fois de plus, la DG n'assume pas ses décisions. En imposant de nouvelles règles de gestion, elle oppose les inspecteurs titulaires aux inspecteurs stagiaires en offrant des postes dits vacants alors même qu'ils n'ont pas été obtenus par des titulaires lors du mouvement général.

La polémique fait déjà couler beaucoup d'encre !

LE SPF A L HONNEUR : Ou quand on a perdu la confiance et la loyauté, il reste la peur...

L'année 2018 a été bien remplie pour le SPF.

Mi-novembre, les deux SPF du Jura vont fusionner et tenez vous bien, c'est la première fusion de SPF en France !

Les agents ont dû travailler , travailler, travailler pour rattraper leur retard (dû aux suppressions d'emplois et aux vacances de postes) avec une pression impressionnante de la DDFIP.

On leur explique qu'ils travaillent trop lentement, qu'il faut réformer tout ça...

Enfin, la fusion approche, les agents pensent qu'ils vont souffler, qu'ils pourront prendre des congés en fin d'année pour les fêtes.

Que nenni, notre DG se fait remonter les bretelles par la Cour Des Comptes à cause d'un compte temporaire où des milliards transitent.

Il faut revoir tout ça et de fil en aiguille ou plutôt de remontées de bretelles en remontées de bretelles, les agents du SPF de Lons le Saunier ont subi une réunion avec la DDFIP au cours de laquelle on leur explique que les congés de fin d'années peuvent à tout moment être refusés car il FAUT que ce compte provisoire ne dépasse pas 200 000 euros.

Mais rassurons nous, les agents du SPF ont toujours la possibilité d'appeler la plateforme d'écoute et de soutien mise en place par la DG !!!

PETIT LEXIQUE ELECTORAL ANTI-DÉMAGOGIQUE

En quelques mots, revenons sur certains éléments de langage qui relèvent de la désinformation, nous souhaitons ici y apporter une réponse car ils altèrent la réalité de l'action syndicale par une utilisation propagandiste de la communication.

Les qualificatifs négatifs étant bien trop souvent appliqués à la CGT, nous souhaitons apporter ici des arguments de fond.

Syndicats progressistes contre syndicats conservateurs

Le progrès est un argument massue : qui saurait être contre le progrès ?

Mais un progrès pour qui ?

La Loi travail que la CGT a combattue en 2016 et 2017 est-elle un progrès pour le salarié ou pour l'employeur ?

Le conservatisme est-il l'autre mot pour définir la défense des conquêtes sociales ?

L'abandon de ces dernières est-il une forme de progrès pour les salariés ?

La défense du statut du fonctionnaire est-elle un conservatisme ou une volonté de maintenir une conception singulière à la France de l'État Social ?

Syndicats négociateurs contre syndicats contestataires

Certains syndicats accepteraient de négocier, tandis que d'autres voudraient se placer dans une contestation stérile, synonyme de paresse intellectuelle.

Pour qui s'intéresse à la chose publique, il est évident que les deux sont liés, et que l'on ne conteste que ce qui est considéré comme une régression sociale.

Devons-nous négocier la taille de la corde qui nous mènera au gibet, ou devons nous proposer une alternative à la potence ?

Syndicats neutres contre syndicats politisés

Les représentants du personnel ont pour vocation de défendre un travail de qualité en adéquation avec les attentes des usagers, et les agents qu'ils représentent.

Dès lors, ils ont à discuter et à se positionner par rapport à des décisions politiques qui influent directement sur le quotidien professionnel.

Il est impossible d'appliquer une neutralité politique, il n'y a que des syndicats qui sont d'accord ou non avec des propositions gouvernementales précises.

Aucun de ces termes n'est neutre, c'est un mensonge et une manipulation que de le laisser penser.



L'HEURE DU BILAN A SONNÉ

A la fin du mois vous allez élire vos représentants parmi les candidats des différents syndicats. C'est bien connu, quand on a besoin d'être défendu, on a tendance à vouloir choisir le MEILLEUR avocat. Vous savez peut être déjà pourquoi vous envisageriez de NE PAS voter pour la CGT. Nous pouvons vous expliquer pourquoi, bien au contraire, vous AVEZ INTERET à choisir la CGT pour vous défendre. Et puisque nous ne voulons pas nous contenter de vous l'expliquer, nous allons vous le démontrer. Quoi de mieux qu'un bilan pour cela ? Vous connaissez l'idée selon laquelle : *«Tous les fonctionnaires (y compris vous!!) sont inutiles et incompetents »*. Et pourtant, dès qu'on parle de cas concrets, on rencontre en fait des usagers qui ont apprécié d'être reçus, renseignés, aidés, conseillés. Il y a ce qu'on veut faire croire, mais on n'empêche pas chaque personne d'avoir sa propre opinion. Vous connaissez les délégués syndicaux pour lesquels vous allez voter. Ce sont vos collègues et ils partagent votre quotidien. Ils ne sont pas seulement près de vous, ils sont aussi PROCHES de vous. Dire des délégués CGT qu'ils obéissent aveuglément et sans conscience à leur bureau national est injuste, mais également totalement injustifié. Lisez plutôt le bilan de la CGT au niveau local sur les 4 années écoulées. Ensuite seulement vous pourrez décider en parfaite connaissance de cause..

La pétition :

I Les actions engagées sur la période

La presse locale

Un préavis de grève local a été déposé suite à l'annonce des restructurations des SIE et des dépouillements des petites trésoreries de leurs missions.

Le 31 mars 2016, 35 % des agents du département étaient grévistes avec un taux de 63 % dans les SIE, preuve manifeste d'un désaccord de fond sur les restructurations.

Nous avons pu obtenir la publication d'un article dans la presse locale.

Et même si le contenu de cet article n'était pas vraiment exact, voire contradictoire, cela a manifestement eu un fort impact au niveau de notre Direction. En effet, lors de l'entretien que nous avons eu avec la DDFIP suite à la publication, nous avons bien senti que le fait que cela soit porté sur la place publique était la chose la plus problématique.

Ainsi, nous pouvons visiblement faire grève et manifester dans un mouvement global, cela la laisse de marbre.

En revanche, que des usagers du service public soient avertis des coups bas que notre administration leur réserve, et là... la DDFIP est plus ennuyée.

On peut en déduire que si l'on veut obtenir gain de cause, c'est bien le levier de la communication vers le grand public qu'il faut actionner.

En tout cas le constat est là : notre mobilisation et notre action ont mis un frein aux autres restructurations prévues.

La preuve : il y a eu un report de la restructuration du SIE de Saint-Claude et un possible abandon de la restructuration du site de Dole.

Au sujet de la cantine de Saint-Claude : nous avons été avertis en juin 2016 d'un mécontentement des agents quant au nouveau conventionnement mis en place par la DDFIP.

Lors d'une HMI (Heure mensuelle d'information) tenue à St Claude, nous avons décidé, en accord avec les agents, de lancer une pétition pour demander le retour du restaurant financier.

Cette pétition a été signée à plus de 90 % par les agents de St Claude.

Cette action est intervenue APRES la signature du conventionnement.

Elle n'a donc pas permis le sauvetage de la cantine.

Cependant, cette action aura au moins eu le mérite de formaliser le mécontentement général et l'aura porté à la connaissance de la direction.

Enfin, et c'est loin d'être négligeable, la CGT a réussi à obtenir une solution pour les jours de fermeture du restaurant par l'obtention pour les agents de tickets restaurants.

Et pourtant, la direction avait indiqué que le cumul des tickets restaurants avec la mise en place d'un restaurant conventionné était..... impossible !!

En définitive, depuis quelques mois, suite à la fermeture du restaurant conventionné, les agents de Saint Claude bénéficient donc de tickets restaurant.

En ce qui concerne la cantine de Lons le saunier : la CGT a fait circuler un questionnaire pour savoir quelles étaient les attentes des agents.

53 % de personnes interrogées ont répondu. Plus de 75 % des réponses étaient en faveur du maintien des restaurants financiers. Malheureusement, cette démarche a été sans effet..

D'une part l'association du restaurant financier n'a pas pu durer faute de candidats parmi les collègues.

D'autre part les autres syndicats représentatifs sur le plan local n'ont pas souhaité défendre le restaurant financier.

Rappelons ainsi que la CGT a été le SEUL syndicat à voter contre la fermeture des restaurants pour les sites Turgot et Thurel.

Dès lors, il devient difficile d'être entendus quand nous sommes seuls à défendre les attentes des agents.

Et plus dur encore de s'entendre répondre par le DDFIP que «*SEULE la CGT était contre le projet*».

Nous sommes fiers d'être contre les fermetures de restaurants, de même que nous sommes fiers de nous opposer aux suppressions de RAN. (Résidence Administrative Nationale)

Cependant, si nous sommes les seuls à contester, nous pouvons au moins revendiquer de ne pas trahir la cause et les collègues que nous défendons.

Nous avons une éthique, une cohérence que nous devons à nos convictions profondes et à un travail de chaque jour pour parler et communiquer d'une même voix auprès de la Direction et de nos collègues.

Nos combats durant les différentes instances : Comité Technique Local (CTL), Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT), Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS) et Commission Administrative Paritaire Locale (CAPL) :

Au cours de ces quatre années, nous avons tous dû faire face à un très grand nombre de restructurations.

Tous les votes CGT ainsi que leurs justifications sont repris dans les comptes rendus des instances.

Ainsi, nous nous sommes toujours opposés aux suppressions de missions, aux fermetures de services, aux regroupements des RAN (Résidences Administratives Nationales). En l'occurrence, dans le Jura, les résidences de Poligny et Lons le Saunier ont fusionné à notre corps défendant.

Nous sommes le SEUL syndicat à avoir toujours voté contre toutes ces réformes.

Nous sommes le SEUL syndicat à voter toujours de la même manière aux différentes instances.

Nous ne nous contredisons pas.

Pour autant, pour répondre à la caricature qui est faite de nous, nous ne disons pas juste «Non !» par principe.

Nous justifions toujours nos votes.

Nous les expliquons toujours clairement et de façon étayée, en avançant des chiffres vérifiés à l'appui de nos argumentations.

Il nous arrive même de voter «Pour» quand nous avons la certitude que le service public sera amélioré par le changement proposé.

Malgré le nombre d'élus CGT qui est plus faible que les autres syndicats, nous participons toujours très activement aux débats au sein des différentes instances.

Nos représentants travaillent sérieusement les dossiers. Ils défendent les agents.

Ainsi, nous avons défendu les agents qui ont fait appel à nous dans les CAP.

Nous ne pratiquons pas la langue de bois.

Nous intervenons face à la direction sans jamais avoir peur.

Nous ne nous auto-censurons jamais.

Lors des CTL et CHSCT, nous travaillons en amont et de concert afin que nos représentants œuvrent tous dans le même sens.

Nous nous battons pour ce qui nous apparaît juste.

Concernant la fermeture des SIE du Jura, preuve que tout n'est pas toujours perdu, la direction a reculé.

Et c'est grâce à notre action auprès des médias tout autant qu'à celle des agents des SIE (notamment ceux de Dole).

Ainsi en CTL et CHSCT, nous avons porté la parole des agents de la BCR afin que leur installation au sein du PID se fasse dans les moins mauvaises conditions possibles.

Ce travail de longue haleine a été fait en totale concertation avec les agents concernés.

C'est aussi une vraie collaboration avec eux qui leur a permis de conserver un semblant d'autonomie.

Nous avons également accompagné le transfert de l'enregistrement au SPF.

Nous avons porté les demandes des agents en matière de bureaux et d'aménagements pour enfin obtenir satisfaction.

Les trois exemples ci-dessus montrent notre implication dans les dossiers ainsi que dans l'accompagnement des agents.

La CGT du JURA est LE syndicat qu'il vous faut pour défendre les agents, le service public et ses missions.



Les journées de grève et les manifestations

Plusieurs appels à des journées de grève ont eu lieu durant les quatre années écoulées avec plus ou moins de succès. Nous avons noté que les agents suivent mieux le mouvement (allant jusqu'à près de 40 % parfois) lorsque la section locale s'investit pleinement dans les appels à la grève. Cela implique notamment le dépôt d'un préavis local. Certes, d'autres résultats sont plus mitigés, voire mauvais. Pour tous les jours de grève auxquels nous avons appelé nous avons diffusé les tracts nationaux et la plupart du temps, nous les avons accompagnés de tracts locaux. Nous sommes également allés à la rencontre des collègues par le biais de HMI. Enfin, nous avons écrit sur notre journal local qui est beaucoup lu comme nous l'avons déjà dit. A la DDFIP du Jura, si les taux de participation aux grèves sont très variables ils témoignent en tout cas d'un véritable mal-être, d'un ras le bol. Bien sûr nous avons remarqué que si le taux de grévistes peut atteindre les 40 %, il n'en était pas de même pour la participation aux manifestations. Faire la grève c'est bien, mais faire savoir pourquoi on la fait... c'est beaucoup mieux et beaucoup plus efficace. Il nous appartient donc de travailler encore sur cet aspect. En effet, l'impact d'une grève, c'est sa médiatisation. Or, si nationalement il est difficile d'avoir l'appui des médias, localement les actions CGT obtiennent une couverture bien plus bienveillante.



II Le Fisc'Alité

Depuis 2017, le journal local de 4 pages LE FISC'ALITÉ a été un véritable apport destiné à informer TOUT LE MONDE.

Nous cherchions en effet un moyen attractif de toucher les collègues qui ne venaient pas aux HMI et qui ne lisaient pas les tracts.

Nous avons pensé que cette formule innovante pouvait informer en présentant des thèmes qui nous touchent au niveau local et au niveau national.

Les textes qui le constituent expriment bien sûr le sentiment de la section CGT du Jura.

Nous avons cependant voulu relayer aussi «la parole des syndiqués ». Ces informations d'origine diverses empêchent nos détracteurs éventuels de nous reprocher de relayer une «pensée unique». Au contraire, notre journal permet à tous une plus grande liberté d'expression.

Nous avons fait le choix de distribuer ce journal local à tous les agents du département.

Nous avons eu de très bons retours. Nous savons que notre journal est lu par un très grand nombre d'agents, syndiqués ou non et cela nous satisfait pleinement. Notre travail est reconnu, notre but est atteint.

Nous informons et nous véhiculons une image positive de notre organisation. Ainsi, cette année, pas moins de six numéros auront vu le jour.

III Les actions ordinaires

Les visites de service :

Courant 2014-2015, nous sommes allés à la rencontre de tous les agents de la DDFIP39 par le biais de visites de sites. Nous sommes allés sur tous les sites du département.

Ces visites nous ont permis notamment de nous présenter dans les trésoreries où un autre syndicat était pourtant omniprésent. À compter de 2016, nous avons ralenti puis arrêté les visites de sites pour nous consacrer à d'autres moyens de communication.

Les Heures Mensuelles d'Information (HMI) :

Nous tenons régulièrement des HMI dans les Centres des Finances Publiques.

Ainsi nous en organisons au moins deux par an sur chaque site. Nous invitons toujours les agents des sites excentrés à y participer. Force est de constater malheureusement qu'ils ne viennent pas.

Ils ont pourtant droit à des délais de route.

Nous n'animons plus les HMI en intersyndicale, comme nous l'avons fait pendant deux ans.

Nous rencontrons du succès mais il varie selon l'actualité nationale et les lieux que nous visitons.

Ces HMI nous permettent en tout cas de communiquer et de répertorier les attentes. Par la suite, les informations ainsi collectées nous sont utiles pour être réellement, concrètement et efficacement des « représentants » du personnel, tout en continuant à être des délégués syndicaux.

Si elles ne permettent pas de toucher tous les collègues, ces HMI nous permettent d'être présents, d'informer de motiver et soutenir les agents.



Les Commissions Exécutives (CE) :

Nous tenons environ quatre CE par an. La CE est une réunion de syndiqués où nous prenons toutes les décisions après de longues discussions très libres. En effet, à la CGT, c'est une commission qui décide de nos actions et non pas une personne qui le ferait seule dans son bureau.

Ces CE sont l'expression de la section. On y discute, on y débat, et on vote pour déterminer notre position.

Il n'y a pas de décision autoritaire qui tombe sans entamer préalablement une discussion ouverte et tout à fait libre.

Des comptes rendus sont ensuite systématiquement rédigés.

Ils sont ensuite mis en ligne dans l'espace abonné de notre site local.

Le site local

Nous continuons de poster les comptes rendus des instances auxquelles nous participons, de diffuser les tracts et les chiffres de grève.

Dans la partie réservée aux abonnés, nous mettons les comptes rendus des CE et des AG.

L'agenda étant peu ergonomique, il est rarement complété.

Pour rappel, notre adresse est la suivante : <http://www.dgfip.cgt.fr/39/>

IV Perspectives

De par notre syndicalisation à la CGT, nous avons une conception de l'intérêt général qui n'a aucune commune mesure avec l'individualisme forcené prôné à corps et à cri dans le gouvernement et les médias de masse.

Nous sommes attachés à la défense de l'État-Providence, à la socialisation des risques liés à la santé, aux retraites, au chômage, et à la fonction publique d'État.

Nous sommes le seul syndicat :

- à avoir publié clairement et en toute transparence nos actions sur les quatre dernières années.

- à communiquer de la manière la plus large possible par le biais de HMI et de notre journal local,

- à rendre compte aux agents de nos actions, de nos votes, par le biais des comptes-rendus des instances. Ces comptes rendus sont accessibles à tous.

Fin novembre 2018 auront lieu les élections professionnelles.

Avec 2 fois moins de sièges en CAP, c'est un véritable défi qui s'offre à nous. Nous espérons que notre action sera reconnue et que nous obtiendrons un vote massif en faveur des délégués de la CGT Finances Publiques.

Notre travail est sans doute perfectible, mais nous sommes néanmoins l'organisation locale qui communique le plus largement et avec le plus de transparence.

Nous avons à cœur de travailler nos dossiers, de discuter, de défendre, de ne pas camper sur des positions fermées. Nous essayons sans cesse d'améliorer ce qui peut l'être car nous assumons pleinement notre rôle et nous travaillons avec nos « tripes ». Nous devons rester représentatifs. Nous espérons encore améliorer notre représentativité pour pouvoir continuer à défendre nos valeurs : un service public utile, un État puissant et bien implanté, un impôt équitable et redistributif et des conditions de travail les meilleures possibles.

Pour conclure, bien que la lutte ne soit jamais terminée, nous continuerons à défendre le modèle de société que nous pensons être le bon.

Nous « agissons local en pensant global ».

Nous défendrons toujours les intérêts d'une majorité pour plus de justice fiscale, plus d'État.

Durant les quatre années écoulées, nous avons pleinement pris la mesure de la tâche syndicale qui est la nôtre. Nous avons donné tout ce que nous pouvions.

Nous assumons pleinement nos actions, nous n'avons pas peur de rendre des comptes, cela nous paraît pour le moins le minimum. Et puisque tous les agents de la DDFIP 39 sont amenés à voter, ce bilan sera accessible à tous.

Il vous revient de décider si nous y sommes parvenus.

Si vous le pensez, votez pour la CGT.

Les années à venir devront s'inscrire dans l'approfondissement et l'amélioration de ce que nous avons tenté de mettre en place.

Le travail militant est à la fois une tâche ardue, et une passion lorsque l'on croit aux valeurs et aux propositions que l'on met en avant.

Nous y croyons.

Nous donner votre voix c'est nous donner la possibilité de la relayer fidèlement dans un seul but : vous défendre.



Adresse mail :

cgt.ddfip39@dgfip.finances.gouv.fr

Retrouvez toutes nos actualités sur notre site internet

Inscription gratuite à notre liste de diffusion sur simple demande